

Séismes en Turquie

Déclaration du Conseil des Architectes d'Europe
5 Avril 2023

Le Conseil des Architectes d'Europe présente ses sincères condoléances à la suite des terribles tremblements de terre qui ont fait tant de victimes en Turquie.

Si les critiques ne sont pas d'actualité, il est toujours instructif de chercher à mieux comprendre, non pas la cause de la catastrophe - qui était naturelle, bien sûr - mais la réaction à celle-ci - ou, dans ce cas, la manière dont les bâtiments réagissent - et de tirer des conclusions sur ce qui, le cas échéant, aurait pu être fait différemment et ce qui pourrait être évité à l'avenir.

Nous avons lu que deux des zones les plus touchées par le tremblement de terre étaient déjà classées comme étant à haut risque. Dans ces conditions, nous aurions pu nous attendre à ce que des mesures de prévention et de protection aient déjà été mises en place, avec l'implication des professionnels concernés.

Un point de départ évident serait de faciliter l'implication des professionnels de l'environnement bâti - plutôt que de les exclure. Dans la plupart des pays, la responsabilité de l'inspection des bâtiments n'est pas confiée au secteur privé. Au contraire, l'État a la responsabilité de veiller à ce que l'inspection des bâtiments soit correctement effectuée au nom du public, soit directement, soit en recourant aux services de professionnels accrédités.

Il est injuste de blâmer les professionnels pour les conséquences des amnisties en matière de zonage qui ont eu pour effet de légaliser des bâtiments qui étaient auparavant classés comme "illégaux", sans tenir compte des risques pour la santé et la sécurité de la société. Il est facile de blâmer les professionnels pour les déficiences des politiques institutionnelles des administrations concernées et les pratiques de zonage non supervisées.

Il est essentiel que les citoyens puissent accéder aux services de professionnels qualifiés, dont les compétences - en tant que membres d'une profession - sont contrôlées par les organisations professionnelles dont ils sont membres.

Le droit de vivre dans un environnement sûr et sain et le droit au logement sont des droits fondamentaux et universels qu'il est difficile de faire respecter lorsque les professionnels spécialisés et les organisations professionnelles sont régulièrement ignorés.

Nous demandons instamment aux autorités de consulter les organismes professionnels compétents en Turquie et de créer un groupe d'experts techniques spécialisés pour évaluer la situation actuelle afin de prendre des mesures visant à garantir que les bâtiments dangereux situés dans des zones à haut risque soient protégés de manière adéquate contre de futurs incidents sismiques, ainsi que l'arrivée ordonnée de tous les types d'aide.

A propos

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est l'organisation représentative de la profession d'architecte au niveau européen, composé de 49 organisations membres, qui sont les organismes de réglementation et de représentation professionnelle de tous les États membres de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège. A travers elles, le CAE représente les intérêts de 620 000 architectes de 33 pays en Europe. Nos membres sont les organisations d'architectes dans:

- des États membres de l'UE (Membres) ;*
- les pays bénéficiant d'un statut spécial en vertu de certains accords (Norvège, Suisse, Royaume-Uni) - (Membres à statut spécial) ;*
- les pays candidats à l'adhésion à l'UE (par exemple la Serbie, la Turquie, l'Ukraine) - (Membres observateurs).*